

**RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME
« R.E.M.D.H »- BUREAU TUNISIEN**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

DECEMBRE 2019

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

SOMMAIRE

	PAGE
I. RAPPORT GENERAL	03
II. ETATS FINANCIERS	06
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11



Rapport général de l'audit des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Ministère de l'Éducation et de la Formation de la République de Chypre
Ministry of Education and Vocational Training of the Republic of Cyprus
11, Rue de l'Indépendance - 1011 Nicosie

Le rapport de l'audit des comptes est rendu accessible par le biais de la plateforme de l'audit en ligne sur le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation de la République de Chypre. Le rapport de l'audit des comptes est également accessible sur le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation de la République de Chypre.

1. Responsabilité des dirigeants

Les dirigeants sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de l'entité. Ils sont également responsables de la mise en œuvre de contrôles internes appropriés pour garantir l'exactitude et la fiabilité des états financiers. Ils sont également responsables de la fourniture de toutes les informations pertinentes et de la coopération avec l'auditeur.

I. RAPPORT GENERAL

Le directeur général de l'audit des comptes a examiné les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables de la République de Chypre. Le directeur général de l'audit des comptes a constaté que les états financiers de l'entité sont conformes aux principes comptables de la République de Chypre et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité.

2. Responsabilité des dirigeants

Les dirigeants sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de l'entité. Ils sont également responsables de la mise en œuvre de contrôles internes appropriés pour garantir l'exactitude et la fiabilité des états financiers. Ils sont également responsables de la fourniture de toutes les informations pertinentes et de la coopération avec l'auditeur.

Le directeur général de l'audit des comptes a examiné les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables de la République de Chypre. Le directeur général de l'audit des comptes a constaté que les états financiers de l'entité sont conformes aux principes comptables de la République de Chypre et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité.

Le directeur général de l'audit des comptes a examiné les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables de la République de Chypre. Le directeur général de l'audit des comptes a constaté que les états financiers de l'entité sont conformes aux principes comptables de la République de Chypre et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité.

Le directeur général de l'audit des comptes a examiné les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables de la République de Chypre. Le directeur général de l'audit des comptes a constaté que les états financiers de l'entité sont conformes aux principes comptables de la République de Chypre et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité.

Le directeur général de l'audit des comptes

(Signature)

(Nom)

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs et Mesdames les membres du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien

80, Rue de Palestine - 1000 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de nomination de votre bureau Tunisien en date du 28 Mai 2019, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

A. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 95.883 Dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 19.295 Dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction du bureau est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le bureau, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueilli sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Justification de l'opinion

- 3.1 Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2014 ont été audités par notre confrère, Monsieur Nader Grati. Par conséquent les soldes d'ouverture de l'exercice 2015 n'ont pas fait l'objet de diligences particulières de notre part.
- 3.2 Nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique de la caisse et des immobilisations au 31 décembre 2015, cette date étant antérieure à notre nomination en tant que commissaire aux comptes du bureau tunisien du « R.E.M.D.H ».

4. Opinion sur les états financiers

A notre avis, sous réserve des incidences des points évoqués au paragraphe 3, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme «R.E.M.D.H» ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

B. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- 1.1 Les états financiers des exercices antérieurs à 2015 ne sont pas encore approuvés par votre assemblée.

Société ECE
Ali MASMOUDI
Associé

Tunis, le 10 Décembre 2019


ECE
Expertise et Conseil Entreprise
Société d'expertise comptable inscrite au conseil
de l'ordre des experts comptables de Tunisie

BILAN-ACTIFS
Exercice clos le 31/12/2015
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ACTIFS	Notes	Solde au	
		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 314	7 314
Moins : amortissements		(5 101)	(2 663)
Total des immobilisations incorporelles nettes	1	2 213	4 651
Immobilisations corporelles		98 207	96 898
Moins : amortissements		(43 815)	(30 444)
Total des immobilisations corporelles nettes	2	54 392	66 454
Immobilisations financières		13 438	13 438
Moins : provisions		0	0
Total des immobilisations financières nettes	3	13 438	13 438
Total des actifs immobilisés		70 043	84 542
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		70 043	84 542
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : provisions		0	0
Stocks nets		0	0
Clients et comptes rattachés		0	0
Moins : provisions		0	0
Clients et comptes rattachés nets		0	0
Autres actifs courants	4	12 980	2 415
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	96 489	77 821
Total des actifs courants		109 469	80 237
Total des Actifs		179 511	164 779

BILAN-CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos le 31/12/2015

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

		Solde au	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
CAPITAUX PROPRES			
Résultats reportés		115 177	196 019
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		115 177	196 019
Résultat de l'exercice		(19 295)	(80 842)
Total des capitaux propres avant affectation	6	95 883	115 177
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Autres passifs financiers		0	0
Provisions pour risques et charges	7	7 641	4 993
Total des passifs non courants		7 641	4 993
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	8	27 450	16 891
Autres passifs courants	9	48 538	27 718
Total des passifs courants		75 988	44 609
Total des passifs		83 629	49 602
Total des capitaux propres et des passifs		179 511	164 779

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2015

(Exercice de 12 mois)

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

	Notes	Exercice clos le	
		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dons	10	1 064 134	850 223
Cotisations		0	10 433
Produits financiers		174	0
Autres produits		367	9
Loyers		900	0
Total produit		1 065 575	860 665
Achats consommés	11	(19 204)	(22 069)
Charges courantes	12	(503 113)	(502 209)
Charges de personnels	13	(412 515)	(268 669)
Autres charges d'exploitations	14	(131 083)	(132 337)
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	(18 456)	(16 071)
Charges financières	16	(378)	(80)
Autres pertes		(122)	(73)
Total des charges		(1 084 870)	(941 507)
Résultat net de l'exercice		(19 295)	(80 842)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos le 31/12/2015

(Exercice de 12 mois)

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

	Notes	Exercice clos le	
		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des dons et cotisations	17	1 043 356	856 056
Sommes versées aux fournisseurs	18	(597 458)	(660 257)
Sommes versées aux personnel et organismes sociaux	19	(348 063)	(219 768)
Paiement à l'Etat		(78 930)	(60 789)
Intérêts de gestion payés		0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		18 905	(84 759)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(238)	(54)
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(238)	(54)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Flux de trésorerie provenant du financement		0	0
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		18 667	(84 813)
Trésorerie au début de l'exercice		77 821	162 634
Trésorerie à la fin de l'exercice		96 489	77 821

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31/12/2015
Mouvements éditoriaux de l'Ordre Tunisien

1. REPRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Mouvement éditorial de l'Ordre Tunisien est une association à but non lucratif, régie par la loi n° 115 du 12/06/2004 relative à la loi de finances et par la loi n° 115 du 12/06/2004 relative à la loi de finances et par la loi n° 115 du 12/06/2004 relative à la loi de finances.

2. RÈGLEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Ordre Tunisien sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en Tunisie.

III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

1.1 LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables applicables en Tunisie.

- Continuité de l'activité
- Principe de la périodicité
- Principe de l'indépendance des comptes
- Principe de la permanence des méthodes

Les états financiers sont présentés en Tunisie.

1.2 COMPOSANTES DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Ordre Tunisien comprennent :

1. Bilan
2. Compte de résultat
3. Compte de gestion
4. Compte de répartition
5. Compte de mouvement des actifs
6. Compte de mouvement des passifs

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31/12/2015
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » a été installé en Tunisie suivant convention conclue entre le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et le gouvernement Tunisien, signée le 18 Août 2011.

Il a pour objet de soutenir et de promouvoir les principes universels des droits de l'homme tel qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux et d'agir en faveur du développement des institutions démocratiques. Ce bureau est régie par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes comptables tunisiennes.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1 LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens.

3.2 COMPOSANTS DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'association se composent de :

- **Bilan.** Il fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
- **Etat de résultat.** Il fournit les renseignements sur la performance de l'association. La méthode de présentation retenue est la méthode de référence qui consiste à présenter les produits et les charges selon leur destination ou selon leur provenance.

- **Etat de flux de trésorerie.** Il renseigne sur la manière avec laquelle l'association a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.
- **Notes aux états financiers.** Elles comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et à l'état de résultat ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

3.3 LES BASES DE MESURES UTILISEES POUR L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

➤ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de l'association sont constituées de logiciels, d'installations, agencements et aménagements divers, de mobiliers et matériels de bureau et de matériels informatiques.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations ont été amorties selon les taux suivants :

Logiciels	33,33%
Installations, agencements et aménagements divers	10%
Mobiliers et matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33,33%

➤ OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par l'association est converti en Dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN, L'ETAT DE RESULTAT ET L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinars tunisiens.

4.1. NOTES SUR LE BILAN

(01)-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels	7 314	7 314
Total brut	7 314	7 314
Amortissements des immobilisations incorporelles	(5 101)	(2 663)
Total net	2 213	4 651

(02)-IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Installations, agencements et aménagements divers	26 687	26 687
Mobiliers et matériels de bureau	42 222	41 033
Matériels informatiques	29 298	29 179
Total brut	98 207	96 898
Amortissements des immobilisations corporelles	(43 815)	(30 444)
Total net	54 392	66 454

Par ailleurs, le tableau de variation des immobilisations se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Désignations	Valeur brute			Amortissement			VCN 31/12/2015		
	01/01/2015	Acquisition	Cession	31/12/2015	01/01/2015	Exercice		Cession	31/12/2015
Logiciels	7 314	0		7 314	2 663	2 438		5 101	2 213
Installations, agencements et aménagements divers	26 687	0		26 687	4 304	2 625		6 929	19 758
Mobiliers et matériels de bureau	41 033	1 189		42 222	10 466	4 097		14 562	27 660
Matériels informatiques	29 179	120		29 298	15 675	6 648		22 323	6 975
Total	104 212	1 309	0	105 521	33 108	15 808	0	48 916	56 605

(03)-IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Cautionnements	13 438	13 438
Total brut	13 438	13 438

(04)- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs débiteurs	7 872	1 309
Avances et acomptes au personnel	5 108	0
Charges constatées d'avance	0	1 106
Total	12 980	2 415

(05)- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Banque BIAT	95 578	77 458
Caisse	910	363
Total	96 489	77 821

(06)- CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultats reportés	115 177	196 019
Résultat de l'exercice	(19 295)	(80 842)
Total	95 883	115 177

(07)- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Provisions	7 641	4 993
Total	7 641	4 993

(08)- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs locaux d'exploitation	15 175	6 627
Fournisseurs factures non parvenues	12 274	10 263
Total	27 450	16 891

(09)- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au personnel	0	(920)
Receveur des finances	18 411	9 130
CNSS	30 027	19 408
Autres créiteurs divers	100	100
Total	48 538	27 718

4.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

(10)- DONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dons étrangers reçus du siège « COPENHAGEN »	715 282	601 554
Dons locaux	347 749	247 804
Cotisations des membres	1 103	865
Total	1 064 134	850 223

(11)- ACHATS CONSOMMES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Achats non stockés de fournitures de bureaux	4 069	4 069
Achats non stockés de carburant	5 198	5 198
Achats non stockés d'eau et d'électricité	6 116	4 683
Achats d'études et de prestations de services	0	2 560
Autres achats non stockés	3 794	1 008
Total	19 204	22 069

(12)- CHARGES COURANTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	143 315	127 727
Frais d'hébergement et autres	164 578	65 699
Frais d'animation et de décoration	6 310	22 167
Fournitures de bureau	6 059	1 479
Frais d'impression et de publicité	58 450	63 718
Etudes, recherches et documentations	1 532	1 372
Soutiens et dons	3 437	0
Voyages, missions et réceptions	100 378	204 938
Frais postaux et frais de Télécom	16 578	13 883
Droits et taxes	2 474	1 226
Total	503 113	502 209

(13)- CHARGES DE PERSONNELS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Salaires administrations	351 484	230 895
Charges sociale	57 517	35 467
FOPROLOS	3 513	2 307
Total	412 515	268 669

(14)- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Locations de biens meubles	26 995	24 429
Locations de biens immeubles	61 575	65 408
Frais d'hébergement	5 571	12 259
Entretiens et réparations	14 603	14 748
Prime d'assurance	2 709	1 532
Publicité, publication et relations publiques	19 511	13 514
Autres frais et commissions bancaires	0	56
Droits et taxes	119	391
Total	131 083	132 337

(15)- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 438	2 438
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	16 018	13 633
Total	18 456	16 071

(16)- CHARGES FINANCIERES NETTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts débiteurs	113	80
Intérêts de retards et amendes fiscale	264	0
Total	378	80

4.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(17)- ENCAISSEMENTS REÇUS DES DONNS ET COTISATIONS

Cette rubrique inclut les encaissements reçus des dons.

(18)- SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Cette rubrique inclut les versements au profit des fournisseurs d'exploitation y compris les taxes indirectes y afférentes.

(19)- SOMMES VERSEES AUX PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX

Cette rubrique inclut les versements au profit du personnel de l'association et aux organismes sociaux.

5. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif de nature à affecter les comptes de l'association n'est intervenu après la date de clôture de l'exercice 2015.